

Éléments de guidance pour un lexique renouvelé de l'âge et des personnes âgées

RÉFLEXIONS DU CONSEIL DE L'ÂGE POUR UN VOCABULAIRE INCLUSIF ET ADAPTÉ

Nommer l'action du temps qui passe et pose ses traces sur les personnes et les sociétés, c'est **écrire l'âge comme une réalité incontestable, mais mouvante et multiple**. C'est dire que vieillir ce n'est pas franchir des seuils numériques, mais une avancée pas à pas.

Bien nommer, c'est refuser les mots qui réduisent, qui amalgament, qui enferment ou invisibilisent. C'est **trouver une palette de termes qui dépeignent les plus âgés comme autant d'individualités ou de groupes**, d'histoires de vie, de choix, de silences, mais aussi de désirs et de vies. Se pencher sur le lexique, c'est bien sûr reconnaître que les mots ont un poids, qu'ils façonnent les regards, orientent les gestes, et peuvent autant nourrir l'attention que l'indifférence. Ils disent notre capacité à voir dans le vieillissement non pas une perte, mais une transformation dans la manière d'habiter et de ressentir le monde.

Enfin, bien nommer le vieillissement et la vieillesse, c'est **accepter un phénomène qui nous porte dès la naissance et nous accompagne dans notre traversée des ans**.

A cette fin le **Conseil de l'âge a engagé**, dans le prolongement de ses travaux de 2019, **une réflexion visant à moderniser et affiner le vocabulaire relatif à l'âge et aux personnes âgées**, afin de proposer un lexique de l'âge clair et respectueux. Qui ne masque ni les hauts ni les bas, et permette à chacun, quel que soit son âge, de s'y reconnaître.

Cet avis synthétisant les réflexions du Conseil de l'âge a été établi à partir du document de restitution de ses travaux en ateliers, et des discussions de ses membres en séance plénière. Il offre **une vue d'ensemble sur la manière dont le langage peut ou non soutenir la dignité, la diversité et la reconnaissance des parcours de vie à tous les âges**.

En conclusion de ses travaux, le Conseil y propose des éléments de guidance permettant de déployer **une démarche inclusive et adaptée dans l'usage du vocabulaire**.



**UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR
UN LANGAGE JUSTE DE LA POLYSÉMIE
DE L'ÂGE ET DU VIEILLISSEMENT P.2-3**



**LES QUATRE PRINCIPES POUR UN
LEXIQUE RESPECTUEUX DES ÂGES ET
ADAPTÉ AUX PERSONNES ÂGÉES P.4-5**



**LES ÉLÉMENTS DE GUIDANCE POUR LE
CHOIX ET L'USAGE DES MOTS RELATIFS
AUX PERSONNES, AUX POLITIQUES ET
AUX LIEUX P.6-7**



**PERSPECTIVES POUR TRANSFORMER
DURABLEMENT LES REPRÉSENTATIONS
DU VIEILLISSEMENT ET LUTTER CONTRE
L'ÂGISME P.8**

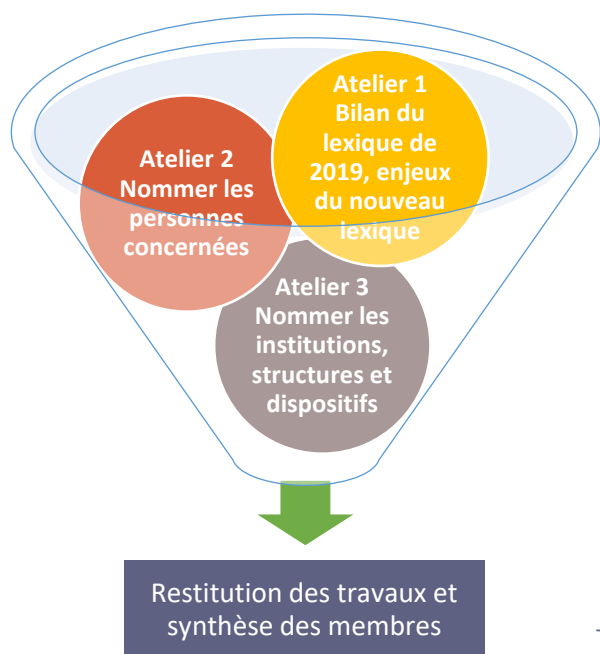
Le besoin de poursuivre les réflexions sur le lexique de l'âge

Le Conseil de l'âge avait déjà mené des travaux collégiaux sur la terminologie du grand âge. [Le lexique de 2019](#) avait ainsi préconisé le passage de « lutte contre la dépendance » à « soutien à l'autonomie » et de « personne dépendante » à « personne vulnérable ».

En 2024, il a décidé de faire de ce sujet un des trois volets de son nouveau programme de travail autour de l'âgisme. En effet, malgré l'allongement de la longévité et de l'augmentation de la capacité d'agir des seniors de tout âge, l'enquête d'opinion de 2024 du Conseil a révélé « [une France âgiste malgré elle](#) » avec la persistance de stéréotypes péjoratifs envers la vieillesse.

L'objectif en est de (re)définir une sémantique adaptée et intelligible décrivant réalités plurielles du vieillissement, et de proposer un lexique rénové. Ce dernier doit porter un récit positif, inclusif et non disqualifiant, éloigné d'une vision du déclin, reflétant plus justement la pluralité des expériences du vieillissement et reconnaître les personnes âgées comme des ressources, à l'image du rapport du Conseil sur « [la participation et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors](#) ».

La démarche des travaux conduits en 2025



Conformément à ses principes de promotion de la participation, le Conseil de l'âge a adopté une méthodologie reposant sur la tenue de trois ateliers thématiques en présentiel, entre avril et juin 2025, animés par le [cabinet Asdo](#) (Loïcka Forzy et Mathilde Caro).

Ils ont été pensés dans une logique de construction collective progressive : comme les actes d'une même pièce où les mots sont les protagonistes.

Chaque rencontre a permis de construire progressivement une réflexion collective, balisée par des notes de cadrage, visant à renouveler le lexique pour lutter contre l'âgisme et proposer une vision plus juste et positive du vieillissement.

Implication des membres, d'associations et de personnes concernées

Le Conseil a tenu à impliquer et associer ses membres, mais aussi activement des associations et des « personnes concernées » – les personnes âgées elles-mêmes :

les ateliers ont permis à des représentants de diverses fédérations et associations (telles OLD'UP, Citoyennâge ou le CNaV) de participer à ces travaux.

Enfin le troisième atelier s'est déroulé « en situation » au sein de l'Ehpad Alice Guy de la [fondation COS](#) à Paris, avec la participation directe de résidents et de professionnels (photo).

Pour le Conseil, poursuivre la réflexion sur un lexique de l'âge avec les personnes concernées, c'est garantir une meilleure adéquation des termes à leurs réalités et favorisant leur acceptation et leur diffusion.

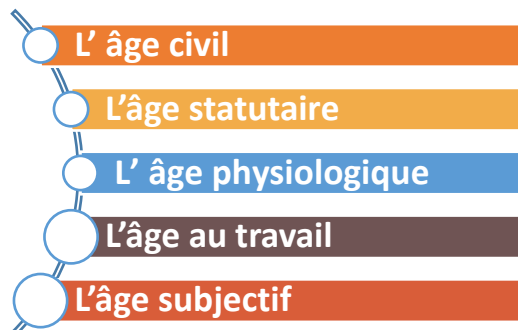


Les défis du lexique de l'âge

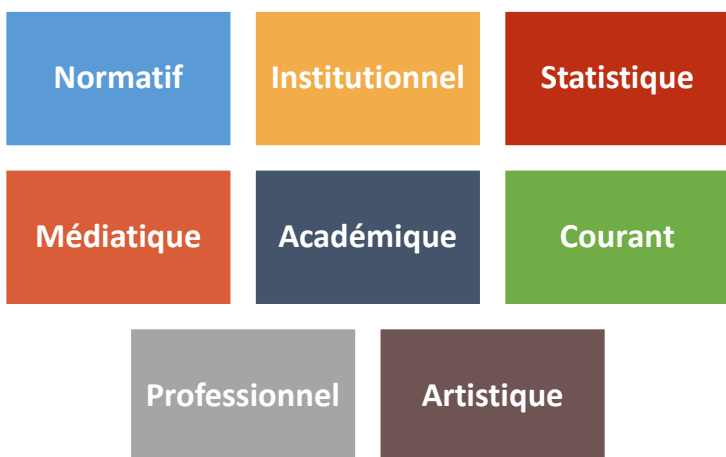
L'initiative d'actualiser le lexique de l'âge, essentielle pour lutter contre l'âgisme, nécessite de trouver un équilibre délicat entre la lutte contre la stigmatisation et la tentation de l'euphémisation, afin de ne pas édulcorer les difficultés réelles rencontrées. La complexité réside dans la quête de termes précis, clairs et universellement compréhensibles, tout en évitant les sigles déshumanisants (le plus emblématique étant celui d' « Ehpad »).

- La notion d'âge

La définition même de l'âge est complexe en raison de la polysémie du terme « âge », distinguant notamment l'« âge civil », l'« âge statutaire » et l'« âge physiologique ». Il n'existe pas de seuil unique et partagé pour l'entrée dans la *séniorité*, variant de 45 ans en entreprise à 75 ans en gériatrie, ce qui génère une grande hétérogénéité des « vieillesse », *a fortiori* si on intègre la subjectivité de chacun.



- Les différents registres d'usage



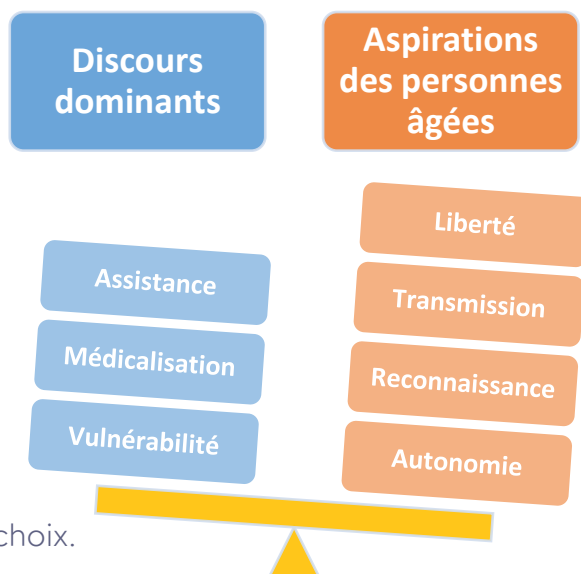
Les travaux doivent s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire, entendue au sens des usages divers qui sont faits selon les milieux où elle est employée, et explorer l'usage des termes au travers de différents registres.

L'exploration de la déclinaison des termes à travers les registres distincts est un principe essentiel pour bien identifier les dynamiques des usages mais elle est aussi une source de complexité. Un terme peut être pertinent dans un registre, mais déplacé dans un autre.

- Les expériences des personnes concernées

Les expériences vécues sont fortement influencées par les discours dominants. La pandémie de Covid-19 et le scandale « Orpée » ont renforcé leur image de vulnérabilité, les débats des retraites celle de génération dorée.

Les personnes âgées aspirent à un récit sincère, où elles sont représentées pour leurs apports, bien qu'elles puissent intérioriser les termes disqualifiants, affectant leur propre expérience du vieillissement. Une difficulté majeure est que certains termes peuvent être ambivalents : le « paradoxe fictionnel » de l'autonomie - qui insiste sur l'« auto-détermination » mais qui s'exerce dans une situation parfois considérée à risque par le corps médico-social et la famille - met par exemple en lumière la difficulté de concilier protection et liberté de choix.



La prise en compte des besoins existentiels et émotionnels, au-delà de ceux physiologiques, est un défi que toute réflexion sur un lexique doit relever.

Les quatre grands principes à suivre pour penser le lexique de l'âge et des personnes âgées

À l'issue de ce travail collectif, le Conseil a élaboré des grands principes relatifs au choix des mots de l'âge et des personnes âgées afin de susciter une réflexion partagée permettant à chacun, dans son champ d'action, de recourir à des termes respectueux et précis, adaptés aux réalités et aux aspirations des personnes concernées.

Ces éléments constituent un outil de référence pour l'ensemble des acteurs publics et privés désireux de promouvoir un langage inclusif et attentif aux représentations sociales du vieillissement.



Principe n° 1. Un lexique respectueux des personnes, de leur dignité et de leur capacité d'agir et de choisir



Le premier principe consiste à s'assurer que le lexique est le fruit d'une approche participative et concertée avec les personnes concernées, les décisions devant être prises non pas pour elles, mais avec elles. Cette démarche garantit une meilleure adéquation des termes à leurs réalités et favorise leur acceptation et leur diffusion. L'objectif est de voir dans le vieillissement non pas une perte de valeur, mais une autre manière d'habiter et de ressentir le

monde : permettre à chacun de s'y reconnaître avec dignité.

Le lexique ne doit pas réduire des périodes de vie à de simples « enjeux fonctionnels » (ou à la seule approche de l'autonomie fonctionnelle en réponse aux besoins primaires) ni s'inscrire dans le « prisme de la compassion », inadapté et stigmatisant, mais doit privilégier le « langage de la considération » en valorisant la personne en tant que citoyen(ne) à part entière.

Enfin, le langage doit rappeler l'identité d'abord, avant toute caractéristique circonstancielle, et mettre en lumière la singularité et la richesse de chaque parcours de vie. Parler de « personne avec un handicap » ou de « personne en besoin d'aide à l'autonomie », c'est reconnaître la primauté de l'individu sur l'étiquette, et éviter de réduire une existence à un état.

Question à se poser : le terme choisi valorise-t-il la personne en tant que citoyen(ne) à part entière, reconnaissant sa liberté et sa capacité d'agir et de choisir dans tous les domaines de sa vie (culture, logement, mobilité, etc.), au-delà de ses besoins primaires ou d'une simple approche fonctionnelle ?

Principe n° 2. La lutte active contre la stigmatisation et la promotion d'une image inclusive



Le deuxième principe est de veiller à avoir un discours qui soit neutre et inclusif, qui ne juge pas une manière de vieillir et qui ne produise pas d'associations systématiques entre l'âge et la maladie ou une situation spécifique. Il convient ainsi de ne pas réduire les personnes à leur condition ou à l'événement qu'elles traversent (qualificatifs qui enferment) mais de les reconnaître avant tout dans leur singularité.

Le langage doit refléter la diversité des identités et des manières de vivre sa vieillesse, en s'éloignant d'un récit décliniste.

Il doit également éviter tout jugement normatif, telle qu'une « injonction à l'activité » ou « au dynamisme ».



Question à se poser : le mot ou l'expression évite-t-il toute stigmatisation, dépréciation ou préjugé âgiste ? Ne réduit-il pas la vieillesse à une idée de dégénérescence, de perte ou de maladie ?



Principe n° 3. L'acceptation de la dimension plurielle d'un lexique de l'âge et des personnes âgées

Le troisième principe est de pouvoir utiliser une pluralité de termes pour rendre compte des vieillesse et des contextes.

3.1 La reconnaissance de la pluralité des expériences et de l'hétérogénéité des vieillissements



Il est nécessaire de disposer d'une pluralité de termes pour exprimer les différentes étapes et réalités du vieillissement, qui s'est allongé et englobe des besoins, des envies et des cultures générationnelles variées. Les sexagénaires, septuagénaires, octogénaires et centenaires ont des réalités d'existence et des capacités d'agir très différentes, soulignant l'existence de parcours de vie et de différents états de vieillissement. Le lexique doit refléter ces vieillesse au pluriel.

Question à se poser : le terme permet-il de rendre compte de la diversité des formes de vieillesse et de l'hétérogénéité des expériences individuelles, sans homogénéiser-catégoriser une catégorie de population ?

3.2 L'adaptation aux différents contextes d'usage et la conscience de la dimension performative du langage

Un terme peut être pertinent dans un registre (ex : médical) et stigmatisant dans un autre (ex : courant). Il faut accepter la coexistence de plusieurs termes selon les registres, tout en définissant des « passerelles » pour assurer la compréhension mutuelle. Il est nécessaire de choisir des termes qui peuvent orienter délibérément les politiques publiques vers des horizons souhaitables ou, parfois, qui interpellent pour provoquer des évolutions.



Question à se poser : le terme est-il approprié au regard du registre et du contexte dans lequel il est employé ? Est-on conscient de la portée performative de ce mot, c'est-à-dire de sa capacité à influencer les décisions collectives ou individuelles, à forger une représentation ?

Principe n° 4. La clarté, l'intelligibilité et la fidélité aux réalités sans euphémisation



Le quatrième principe est de bannir progressivement les sigles jugés déshumanisants et peu compréhensibles (comme « Ehpad »). Les mots d'un lexique ont vocation à permettre de rendre compte des réalités de manière précise et non euphémisante.

Il s'agit aussi d'assumer la complexité des expériences humaines : certaines réalités et situations ne peuvent se condenser en un mot unique, sans les appauvrir ou de les déformer. Accepter d'utiliser

plusieurs termes, parfois complémentaires, permet de mieux refléter la diversité des parcours, des ressentis et des contextes.

Un équilibre doit être trouvé entre des mots respectant les sensibilités, et suffisamment précis pour qualifier la pluralité de situations et favoriser une bonne compréhension et appropriation des termes par la société, y compris les médias.

Question à se poser : le mot est-il clair, compréhensible et accessible à tous, y compris aux personnes concernées, sans nécessiter de définitions constantes ou de sigles obscurs ? Décrit-il les réalités vécues, y compris les difficultés, sans les édulcorer ou les banaliser ?

Les éléments de guidance pour le choix et l'usage des mots relatifs à l'âge et aux personnes âgées

Conscient de l'importance des mots dans la manière dont la société perçoit et accompagne l'avancée en âge, le Conseil a structuré sa réflexion autour de trois axes :

1. nommer les personnes, 2. nommer les politiques publiques, 3. nommer les lieux.

En lien avec les grands principes lexicaux qu'il a définis, il propose des éléments de guidance.

1. Pour nommer les personnes, des termes méritent d'être privilégiés

Recourir à une pluralité de termes adoptés, c'est reconnaître qu'il n'existe pas « une » mais « des » vieilleses. C'est préférer un langage de considération à un langage de compassion. En soi, vieillir n'est pas synonyme de déclin, mais la chance de vies plus longues et diverses.

Dans une perspective globale, « Personnes âgées » demeure une expression claire et respectueuse, et les termes les plus usitées dans la version française des textes des organisations européennes ou internationales (ONU, OMS) . « Aînés », très utilisé au Québec, met en valeur l'expérience et la transmission. « Seniors » peut être justement employé pour désigner les 65 ans et plus, même si les mondes du travail et du marketing peuvent l'utiliser dès 40 ou 45 ans. Les termes « adultes [les plus] âgés », traduction du « *older adults* » anglais, pourraient être plus utilisés, car indiquant que dès la sortie de la minorité, il y a une continuité dans le parcours de vie, évitant ainsi à la fois l'infantilisation et la singularisation des générations du haut de la pyramide des âges.

Certaines formulations ouvrent des pistes : « personnes avançant en âge » soulignent le caractère dynamique du vieillissement. D'autres vocables appellent à la prudence. « Retraités » désigne les individus par un statut social et ne doit donc être employé que pour désigner ceux qui ont liquidé leur retraite. Quant au mot « vieux », il est peut être revendiqué comme

✓ Privilégier

personne en besoin d'aide à l'autonomie, personne vulnérable, personne âgée, aîné, adulte âgé, seniors



Utiliser des expressions dynamiques comme personne avançant en âge



Attention aux termes potentiellement réducteurs comme retraités ou vieux



Proscrire les mots stigmatisants comme dépendant, ancien, inactif, X^{ème} âge, boomer

une affirmation identitaire mais est majoritairement perçu comme péjoratif ou blessant. Enfin, certains termes doivent être proscrits : les expressions paternalistes (« nos anciens »), les catégories artificielles (« 4^{ème} âge ») ou les interjections péjoratives (« boomer ») sont susceptibles d'enfermer dans des cases simplistes, d'homogénéiser des réalités multiples et de créer des « barrières » entre les générations.

À la frontière entre les situations personnelles et les politiques publiques, le Conseil proscrit de nouveau l'utilisation de « personne dépendante » qui enferme dans une image d'incapacité et de passivité. Le Conseil de l'âge recommande depuis 2019 l'utilisation des termes « personne(s) âgée(s) vulnérable(s) » à la fois moins stigmatisants et non déterministes (la vulnérabilité peut être réduite par la mobilisation de ressources propres ou extérieures). Leur caractère transverse (toute personne, quel soit son âge, est potentiellement vulnérable) et englobant (il est fonction d'un contexte et de différents types de fragilités - physiques, cognitives, familiales, socio-économiques) dessine un ensemble plus large que celui des personnes connaissant des désavantages liés au vieillissement physiologique et à l'avancée en âge. Le Conseil préconise d'utiliser pour ces dernières la notion de « personnes en besoin d'aide à l'autonomie » (voir *infra*).

2. Pour nommer les politiques publiques liées à l'âge, en finir avec la sémantique « défensive »

Dans l'architecture invisible de notre pacte social, les mots qui désignent les politiques publiques sont les fondations sur lesquelles nous bâtissons notre regard collectif sur l'avancée en âge. Longtemps, le langage a été celui de la « lutte contre la dépendance », une sémantique médicale, défensive et presque guerrière, qui créait une image éloignée des réalités de la longévité.

Aujourd'hui, un glissement s'opère, lent mais profond. Le terme « soutien à l'autonomie » du lexique de 2019 s'est imposé, marquant le passage d'une conception déficitaire à une vision capacitante de la vieillesse. De même, la notion immobilisante de « maintien à domicile » doit céder la place, comme le Conseil de l'âge le fait, à celle plus dynamique de « soutien (ou d'accompagnement) à domicile ». **Le Conseil rappelle que la notion de « dépendance » doit être proscrite afin de ne pas véhiculer l'idée d'une charge pesant sur la société ou sur l'entourage.**

 Privilégier <i>besoin d'aide à l'autonomie, soutien à domicile, politiques du grand âge</i>	 Utiliser <i>l'autonomie dans l'ensemble de ses dimensions et pas uniquement fonctionnelle</i>	 Attention <i>aux termes comme perte d'autonomie ou maintien à domicile</i>	 Proscrire <i>la dépendance ou tout vocabulaire guerrier / déficitaire</i>
--	---	--	---

L'expression « **perte d'autonomie** », qui lui avait été préférée lors des travaux de 2019, peut être couramment remplacée par celle de « **besoin d'aide à l'autonomie** » qui met l'accent non sur des capacités dégradées mais sur un besoin objectif d'accompagnements engageant la société. Il restera parfois nécessaire et admis

d'utiliser, notamment dans la sphère de production statistique ou académique, l'expression « **perte d'autonomie des personnes âgées** », pour la différencier d'autres situations (problèmes de santé aggravés ou désavantages liés à un handicap).

Enfin, « **politique de l'autonomie** » doit être utilisé avec discernement. Son emploi ne doit pas se réduire à la compensation des limitations fonctionnelles, mais aussi inclure la faculté de choisir selon ses valeurs et aspirations. **Pour éviter à la fois la confusion et l'opposition avec la politique du handicap, on lui préférera** parfois la notion de « **politique du grand âge** ».

3. Nommer les lieux et dispositifs : concilier réalité et aspiration

Nommer un lieu, c'est choisir entre décrire la réalité et dessiner celle que nous désirons, en utilisant des mots porteurs d'un avenir dans la pleine autonomie. Aujourd'hui, le vocabulaire des lieux des personnes âgées reste lourd de sens, historiquement médical, chargé d'une histoire où chaque appellation tente de rompre avec le passé.

Longtemps, nous avons parlé de « maisons de retraite », claire et familière, mais qui porte l'idée d'un retrait du monde, d'une mise à l'écart. Avant cela, la notion d'« hospice » renvoyait à un « mouvoir », accentuant la stigmatisation et la dimension strictement sanitaire. Puis vint le règne des sigles froids : « Ehpad », acronyme technique qui s'est imposé mais qui est « usé » par les crises sanitaire et médiatique, renvoyant une image stigmatisante. Le lexique de 2019 avait tenté de lui substituer les « Rasa » (Résidences d'accompagnement et de soin pour aînés), sans succès.

L'enjeu est important : il faut trouver les mots qui impulsent la généralisation et la perception de solutions de « chez-soi accompagnés ». **Le Conseil privilégie deux termes, « maison » ou « résidence », et n'a pas tranché entre eux.** « Résidence » est connoté positivement mais peut « sonner » commercial et introduire une confusion avec l'offre existante (résidences autonomie, résidences service seniors). « Maison » évoque chaleur et appropriation, mais c'est un terme exigeant qui devient moins sympathique lorsqu'il est accompagné de son indispensable qualificatif (« de retraite », « d'accueil »). Ceux intermédiaires entre le domicile privatif et les structures médico-sociales, trouvent plutôt bien leur place et leurs noms : « **habitats inclusifs** » ou « **partagés** », « **domiciles regroupés** ».

 Privilégier <i>maison, résidence ou habitat, avec des qualificatifs positifs (inclusif, partagé)</i>	 Utiliser <i>un vocabulaire qui témoigne de vie, de dignité et de citoyenneté</i>	 Attention <i>aux termes trop institutionnels comme établissement ou structure</i>	 Proscrire <i>les sigles impersonnels (Ehpad) et les termes trop médicaux / techniques</i>
--	--	---	---

Quel que soit le choix final, **on préférera un lexique qui parle de vie, d'accompagnement et de citoyenneté, plutôt que de prise en charge et de médicalisation.**

Un lexique vivant, socle d'un engagement collectif

Ce lexique de l'âge et des personnes âgées n'est pas une conclusion, mais une invitation : pensé comme un outil évolutif, il s'enrichira des usages et débats qu'il suscitera. Sa force résidera dans son appropriation par tous les acteurs – publics, privés, médiatiques et citoyens – pour transformer durablement les représentations sociales du vieillissement. Le Conseil de l'âge poursuivra cette dynamique à travers plusieurs axes :

 **Diffuser et accompagner** – Des actions de communication pourraient être menées pour présenter ces éléments de guidance auprès des professionnels, des institutions et de la société civile. L'objectif est de créer « le réflexe de la réflexion » sur l'emploi des mots, notamment dans les lieux d'enseignement et d'accompagnement et faciliter ainsi la compréhension intergénérationnelle. À cette fin, ces travaux ont été déclinés en un guide pratique d'une page, sous la forme d'un poster pouvant être affiché dans les cabinets, établissements et services, écoles, centres et lieux d'accueil...

 **Évaluer et ajuster** – L'impact du lexique sera suivi dans le temps. Une attention particulière sera portée à l'évolution des termes dans différents registres (médiatique, institutionnel, courant) pour mesurer leur diffusion et pertinence. Le Conseil reste à l'écoute des retours des personnes concernées pour faire vivre ce vocabulaire.

 **Approfondir et orienter** – Ce travail sémantique nourrit et est nourri par les autres travaux du Conseil, notamment ses [propositions pour un plan national de lutte contre l'âgisme](#) afin que se dessinent collectivement les contours d'une société plus inclusive, où nommer avec justesse devient le premier acte de respect et de reconnaissance de chaque parcours de vie.

Synthèse - Pour un langage de la considération de l'âge et des personnes âgées

Pour un langage juste et qui reflète la pluralité des vieillesse, le Conseil de l'âge propose quatre grands principes destinés à guider nos choix :

-  1. Un lexique respectueux des personnes, de leur dignité et de leur capacité d'agir et de choisir
-  2. La lutte active contre la stigmatisation et la promotion d'une image inclusive
-  3. L'acceptation de la dimension plurielle d'un lexique de l'âge et des personnes âgées
-  4. La clarté, l'intelligibilité et la fidélité aux réalités sans euphémisation

De ces principes découle une attention portée aux mots du quotidien, pour que nommer avec justesse devienne le premier acte du respect et de la reconnaissance de chaque parcours de vie :

	Nommer les personnes âgées	Nommer les politiques publiques	Nommer les lieux
 À privilégier (les chemins à suivre)	Personne en besoin d'aide à l'autonomie, personne vulnérable, personne âgée, aîné, adulte âgé, seniors, personne avançant en âge	Besoin d'aide à l'autonomie, soutien à domicile, politiques du grand âge	Maison, résidence ou habitat, avec des qualificatifs positifs (inclusif, partagé)
 À utiliser avec attention (les sentiers incertains)	Retraité, vieux	Perte d'autonomie, maintien à domicile	Les termes trop institutionnels comme établissement ou structure
 À proscrire (les impasses)	Les mots stigmatisants comme dépendant, ancien, inactif, X ^{ème} âge, boomer	La dépendance ou tout vocabulaire guerrier / déficitaire	Les sigles impersonnels (Ehpad) et les termes trop médicaux / techniques

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.